

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

Séance du 17 Juin 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 8 (dont 4 pouvoirs)

Etaient présents : BOUVIER Nicole (maire), MILETTO Aurélia, REVET Amandine, RUSPINI Christophe, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie, VIOUX Alain, BECU Dominique, BOISSON Andgel

Etaient excusés : PEPIN Anne (pouvoir donné à Sylvie PLOTTIER), FERLIN Estelle (pouvoir donné à Natacha HERON), LORANS Jean-Louis (pouvoir donné à Christophe RUSPINI), TRUCHET Joël (pouvoir donné à MILETTO Aurélia).

Absents : PEREIRA Georges

Secrétaire de séance : Alain VIOUX.

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2024 – 18 : ATTRIBUTION DE COMMUNAUX RURAUX A VOCATION AGRICOLE
SOUS FORME D'UN BAIL RURAL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des terres communales à vocation agricole (parcelles ZE 35 et ZI 45) sont disponibles pour être mises en valeur et qu'il est nécessaire de les attribuer sous forme de bail rural à un agriculteur de la commune. Après avis de candidature publié le 16 avril 2024 sur le site internet de la commune, et affiché en mairie, un tableau d'analyse des 9 candidatures reçues a été présenté par la commission agriculture, baux ruraux qui s'est réunie le vendredi 14 juin 2024. pour présenter son avis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Pour la parcelle ZE n°35 d'une superficie de 1 hectare30a00ca située au Clarant : l'attribuer et conclure un bail rural pour une durée de 9 ans à M SEMILLON Valentin, domicilié au 1036 route de Bellecombette, 73000 JACOB BELLECOMBETTE. Le loyer annuel était fixé à 72.82 euros par hectare en 2023, conformément aux tarifs en vigueur.
- Pour la parcelle ZI n°45 d'une superficie de 3 hectares17a73ca située aux Teppes : l'attribuer et conclure un bail rural pour une durée de 9 ans à M BOUVIER Valentin et Mme LAPIERRE Marie, domiciliés au 945 Route des Diligences, 73390 BOURGNEUF, pour la mise en valeur des terres communales suivantes. Le loyer annuel était fixé à 130.12euros par hectare en 2023, conformément aux tarifs en vigueur.

Ces tarifs sont révisables tous les ans selon un arrêté préfectoral fixant les valeurs locatives des terres et bâtiments agricoles annuellement.

Le preneur s'engage à respecter le contrat de bail à ferme qu'il signera, à utiliser les terres exclusivement à des fins agricoles, maintenir les terres en bon état de culture et d'entretien et de ne pas les sous-louer.

Le Maire est autorisé à signer le bail rural avec M SEMILLON Valentin ainsi qu'avec M BOUVIER Valentin et Mme LAPIERRE Marie et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution des terrains communaux aux deux agriculteurs cités;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les contrats de bail à ferme pour ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents (ne prennent pas part au vote Nicole BOUVIER et Alain VIOUX).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Nicole BOUVIER,
Mme le Maire



Alain VIOUX
Secrétaire de séance

